



VILLE D'UGINE

DECISION DU MAIRE N°2024-8

Centre Socioculturel Eclat de Vie

Objet : Location minibus petites vacances 2024

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal, modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2024, notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et services d'un montant inférieur à 221 000 € HT, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants (y compris pour les marchés d'un montant supérieur à 221 000 € HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à une entreprise de location de minibus,

Vu la consultation engagée le 17 novembre 2023

DECIDE

Article 1 : La location des minibus est confiée à la société CAR'GO domiciliée 415, Quai des Allobroges – 73000 CHAMBERY pour les périodes des petites vacances 2024

Article 2 : Le montant de la location d'un véhicule selon les périodes demandées est fixé à :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'Espace Jeunesse

Catégorie	Périodes	Nbre de minibus	Km inclus	Tarif TTC / Véhicule	Km supp. TTC
Minibus 9 places	Du 19 février 2024 au 1 ^{er} mars 2024	1	1 300	750,00 €	0,23 €
Minibus 9 places	Du 15 avril 2024 au 26 avril 2024	2	1 300	750,00 €	0,23 €
Minibus 9 places	Du 21 octobre 2024 au 31 octobre 2024	1	1300	750,00 €	0,23 €
Minibus 9 places	Du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025	1	500	437,00 €	0,23 €

Généralités pour les différents lots :

- Véhicule équipé d'un panneau « Transport d'enfants »
- Véhicule équipé d'un Triangle et un gilet jaune
- Véhicule équipé d'un extincteur
- Véhicule équipé de pneus neige et un coffre ski (période hivernale)
- Possibilité d'avoir des véhicules équipés avec GPS
- Assurance tous risques avec une franchise en cas de sinistre responsable ou sans tiers identifié : **1530,00 euros TTC**
- Montant de la franchise vol : **1530,00 euros TTC**
- Le coût du kilomètre supplémentaire sera de **0,23 € TTC**
- Location exceptionnelle journée : **147,00 euros TTC pour 200 kms**
- Location exceptionnelle semaine : **437,00 € TTC pour 500 kms**
- Livraison gratuite des véhicules au Centre Socioculturel Eclat de Vie – 12 allée André Cerbonney à Ugine
- Reprise des véhicules sur site dans un délai maximum de deux jours ouvrés après la fin de la location
- Conducteurs âgés de plus de 21 ans et ayant plus de 2 ans de permis
- Entretien préconisé par le constructeur à la Charge de CAR'GO, ainsi que les réparations dans le cadre d'une utilisation normale du véhicule (réseau Euromaster, ou CAR'GO)
- Pneumatiques à la charge de CAR'GO résultant de l'usure normale
- Assistance pour les personnes et le véhicule 24H/24 avec EUROP ASSISTANCE

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Responsable de Service, et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Fait à Ugine, le 15 février 2024

Franck LOMBARD

Maire d'Ugine



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240215-DEC2024-08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024